

Conclusion 2020 :

Groupe de travail Occupation du sol

Au cours du mois de septembre trois ateliers ont eu lieu rassemblant des techniciens métiers selon trois thématiques :

- Aménagement, urbanisme
- Développement économique et agricole
- Espace naturel, forestier et zone humide.

Ils avaient pour but :

- De présenter ce qu'est une OCS et de détailler les spécifications techniques de l'OCS régionale
- De donner la parole aux utilisateurs potentiels ou avérés de cette donnée afin de recueillir leurs usages et leurs besoins
- De répondre à la question suivante : l'OCS régionale est-elle suffisante pour répondre aux besoins métiers des collectivités en Charente-Maritime ?

## I. Le paysage des OCS en Charente-Maritime

Plusieurs EPCI ont créé des MOS, des OCS ou des méthodes locales notamment pour répondre à des questions de consommation foncière dans le cadre de la mise en place ou de la révision de SCOT, avant la généralisation de l'OCS Régionale :

- La CDA de La Rochelle
- La CC Aunis Atlantique
- La CC Aunis Sud
- La CARA
- Le Pôle Marennes-Oléron

D'autres territoires ont quant à eux mis en place des méthodes d'analyse de la consommation foncière sans pour autant créer des OCS à part entière :

- La CC Ile de Ré
- Le Pays de Saintonge Romane
- La CC Val de Saintonge

Toutes ces initiatives locales ont été réalisées avant la création et la mise à disposition de l'OCS régionales. Elles répondent toutes à des besoins locaux et nécessitent un travail d'actualisation afin de rester en cohérence avec les indicateurs préalablement créés et permettre le suivi des dynamiques territoriales.

## II. L'exploitation de la donnée régionale

La création et la diffusion de l'OCS régionale ont profondément modifié les pratiques des EPCI et certains territoires se sont tournés vers l'exploitation de l'OCS Régionale. C'est le cas de la CARO, de la CARA mais aussi du SCOT La Rochelle-Aunis. Ces choix ont été motivés par la disponibilité, les mises à jour régulières de la donnée mais aussi par son utilisation par la Région et les services de l'Etat pour l'approbation des documents.

### A. Une question de temporalité

Mais l'utilisation des données Régionales pose un problème de temporalité. Avec 2 millésimes 2009-2015 correspondant aux images aériennes 2010-2014 pour le département, se pose le problème d'une analyse à 10 ans de la consommation foncière qui n'est alors pas possible. De plus chaque SCoT ayant ses propres temporalités, il est également difficile de coupler analyses de la donnée ou de ses mises à jour et approbation du document. Ainsi plusieurs territoires ont financé en 2020 une mise à jour 2018 de l'OCS Régional sur leur territoire : Le Scot La Rochelle-Aunis, la CARO, la CARA.

La création de ces millésimes intermédiaires soulève d'autres problématiques :

- Comment contrôler la donnée livrée ?
- Quelle modalité pour le partage de la donnée ?

### B. La consommation foncière au cœur de la donnée

L'adoption de la donnée régionale par les EPCI est intimement liée à l'étude de la consommation foncière. Elle met également en lumière un vrai problème de méthode et de dialogue entre les services de l'Etat et les SCoT. Certains territoires ont ainsi abandonné leurs indicateurs issus de données structurées sur de longues périodes pour l'OCS régionales car leur méthode d'évaluation de la consommation foncière n'est pas reconnue ou remise en cause par les services de l'Etat.

Or il n'existe pas aujourd'hui de méthode commune d'un territoire à l'autre ou au sein des services de l'Etat pour analyser la consommation foncière. Il n'existe pas non plus de « livre blanc » qui permettrait de compiler les bonnes pratiques autour de l'analyse de la consommation foncière ce qui tend les relations entre les SCoT et les services de l'Etat et rend le dialogue et le travail autour des indicateurs compliqué.

Pour les autres thématiques développement économique et agricole, espace naturel, forestier et zone humide, il semble que la donnée ne soit pas particulièrement adaptée. La nomenclature ou encore les échelles et méthodes de numérisation ne permettent pas de répondre aux besoins très fins des acteurs de terrains. En effet, l'unité minimale de collecte étant de 1ha pour les espaces non urbains, la donnée

n'est pas adaptée à des analyses fines ou à la localisation de certaines composantes comme les haies par exemple.

De plus l'absence de certaines composantes de notre territoire dans la nomenclature régionale pose question. Si la donnée est essentiellement tournée vers la consommation foncière, il est important de pouvoir analyser quels types d'espaces sont consommés. Or si ces espaces ne sont pas pris en compte dans la nomenclature ils ne sont pas analysés, ils n'existent pas.

En Charente-Maritime, la question touche particulièrement les espaces de marais qui couvrent une grande partie du littoral et sont des espaces remplissant de nombreuses fonction (activité économique, ostréiculture, conchyliculture, biodiversité, zones tampons ...). Avec l'OCS Régionale il est aujourd'hui impossible d'analyser l'évolution de ces espaces ou d'appréhender la « valeur » écologique, économique ou patrimoniale des espaces consommés par l'artificialisation.

Ces différents constats semblent logiques si l'on tient compte de l'historique de cette OCS :

- Une donnée créée sur l'ancienne région Aquitaine, qui ne pouvait donc pas prendre en compte les particularités de la Charente-Maritime
- Une donnée qui doit apporter une vision homogène du territoire régional et donc lisser certaines particularités
- Une donnée créée en appuie du SRADDET afin de suivre la consommation foncière

## C. Fiabilisation et exploitation de la donnée

L'OCS régionale est une donnée complexe, elle nécessite une connaissance fine de ces spécifications techniques et de sa nomenclature. Aujourd'hui sur le département, cette donnée est analysée par des techniciens métiers qui ne sont pas toujours à l'aise avec l'information géographique. Il leur faut alors décortiquer la donnée afin d'analyser les chiffres qui en découlent aux regards de leur SCoT ou de leurs objectifs.

L'utilisation de la donnée régionale et la création de millésimes intermédiaires ont permis de faire remonter de nombreuses erreurs de classification lors de la création de l'OCS. Ceci souligne l'importance de la vérification des données OCS pour permettre leur fiabilité et leur fiabilisation. Lors de la création de la donnée sur la Charente-Maritime, ce travail de vérification ne fut que peu réalisé :

- Le manque d'animation locale autour du projet n'a pas permis aux territoires de se saisir de cette nouvelle donnée.
- La donnée à vérifier n'étant pas téléchargeable ou disponible en flux, les croisements avec des données métiers n'était pas possible pour faciliter les vérifications
- Les délais de recette étaient très courts

Lors des différents ateliers, les techniciens métiers se sont montrés volontaires pour travailler à la remontée de données locales issues de leur SIG pouvant servir à la constitution ou à la recette de la donnée OCS. Confronter l'OCS aux données métier pourrait permettre d'identifier des zones de divergences permettant ainsi la vérification ou la correction de la donnée.

De plus, la donnée étant complexe, son exploitation demande une attention particulière. Lors des ateliers, plusieurs techniciens ont fait remonter des exemples d'indicateurs ou d'analyses qui selon eux ne reflètent pas totalement la réalité de leur territoire

Certaines classifications et clés d'interprétation pose aussi question. C'est par exemple le cas de certaines parcelles viabilisées en zone artisanale, industrielle ou commerciale qui sont considérées comme des espaces naturels. Or ces parcelles, si elles ne sont pas encore construites lors de la photo-interprétation, n'ont plus rien de naturel : elles sont desservies, raccordées aux réseaux, laissées nues. Par la suite ces parcelles viendront gonfler les chiffres des espaces naturels artificialisés alors qu'ils l'étaient déjà lors de la création de la zone. Ainsi la prise en compte de l'artificialisation est décalée dans le temps, ce qui peut impacter les indicateurs de suivis dans le cadre des SCoT

L'emboîtement de la nomenclature est aussi à étudier de prêt pour éviter les erreurs d'interprétation lors de l'analyse des résultats ou la création d'indicateurs particulièrement avec le niveau « artificialisé ». Dans le NAFU, seuls les premiers niveaux de la nomenclature sont pris en compte. Cela pose des vrais problèmes d'interprétation et d'analyse car cela ne permet pas d'avoir une vision fine des mécanismes à l'œuvre sur un territoire puisse l'artificialisation peut recouvrir de nombreux aspects. Ceci souligne la nécessité d'avoir une vision plus fine et de descendre dans la nomenclature pour proposer une analyse plus poussée.

Le travail des indicateurs et de leur restitution est important puisque ces derniers pourront être repris par les élus, les collectivités, les services de l'Etat pour proposer une lecture du territoire. L'exemple de la consommation foncière (habitat, infrastructures, activités) par habitant supplémentaire présent dans le NAFU a été donné lors de nos ateliers. Cet indicateur prend en compte la consommation foncière (ha)/variation de la population sur la période 2009-2015. Son analyse est particulièrement délicate, sur notre département nous ne savons pas s'il prend en compte les chiffres INSEE de l'évolution de la population entre 2010 à 2014 (comme l'OCS pour le 17) ou s'il considère ceux de 2009 à 2015 ce qui serait déjà un biais. D'autre part pour certains zonages cet indicateur est négatif, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'artificialisation mais que l'évolution de la population a été négative. Cette analyse est donc difficilement lisible d'autant plus que la nature de l'artificialisation ainsi que la structure de la population sont nécessaires afin de proposer une vraie analyse de sujet et de pouvoir en tirer des conclusions.

### III. Conclusions

L'objectif de la démarche d'animation autour de l'OCS régionale était entre autres de répondre à la question suivante : l'OCS régionale est-elle suffisante pour répondre aux besoins métiers des collectivités en Charente-Maritime ?

Il se trouve qu'il est difficile de répondre à cette question ainsi formulée. En effet l'OCS est une donnée complexe qu'il faut prendre le temps d'appréhender, de décortiquer avant de pouvoir formuler des conclusions claires pour répondre à notre questionnement de départ. Mais les trois ateliers réalisés permettent de soulever plusieurs éléments :

- Une donnée OCS qui a été créée dans le cadre du SRADET pour permettre des exploitations régionales → elle ne peut donc pas répondre à toutes les thématiques ou toutes les utilisations
- Un manque de méthode commune et partagée pour l'exploitation des données relatives à la consommation foncière → ce qui entraîne des problèmes d'interprétation et de lectures des dynamiques locales
- La non reconnaissance d'espaces et de particularités qui ne seront par la suite pas prise en compte ni au niveau régional ni au niveau local
- Un problème de temporalité entre l'OCS régionale, les exigences réglementaires et les projets locaux
- L'importance de contrôler la donnée pour permettre son utilisation

## IV. Pistes et suites à données :

Si les ateliers et la réflexion préalable fut concentrée en Charente-Maritime, il semble aujourd'hui que cette démarche soit également partagée au niveau régional. C'est pourquoi les éléments suivants sont envisagés aux deux échelles :

	Charente-Maritime	Région
<b>Prochaines étapes</b>	Validation des conclusions des ateliers afin de permettre le rapportage au niveau régional	Présentation des conclusions des ateliers à la Région ainsi qu'à PIGMA et au GIP Littoral
<b>Proposition 1</b>	La donnée OCS 2020 va prochainement être créée. Ce pourrait être l'occasion de travailler ensemble à la recette de cette dernière et à la consolidation des millésimes précédents. Géo17 pourrait faire le lien entre le local et le Régional afin <ul style="list-style-type: none"><li>• d'animer la démarche</li><li>• de travailler à la remontée de données locales pouvant aider à la fiabilisation de la donnée</li><li>• de participer à la mise en place d'une méthode de recettage pour le 17</li></ul>	
<b>Proposition 2</b>	Création d'indicateurs ou d'analyses partagés	Lien avec le NAFU pour le travail sur les indicateurs, les publications afin de disposer d'outil coconstruits et mobilisables par tous les territoires.
<b>Proposition 3</b>	Travail à la mise en place d'un guide partagé des bonnes pratiques pour le calcul de la consommation foncière	